

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

---

Assemblée ordinaire du jeudi 23 août 2012  
Séance tenue le 23 août 2012

Résolution: CG12 0252

---

**Décréter l'imposition d'une réserve foncière pour fins publiques sur le lot 1 163 631 du cadastre du Québec, correspondant au 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa, pour construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 juin 2012 par sa résolution CE12 1039;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

- 1- de décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot 1 163 631 du cadastre du Québec (9091-9191 boulevard Henri-Bourassa, arrondissement de Saint-Laurent), pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 et aux fins de constituer une réserve foncière;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières d'acquérir, aux meilleurs coûts possibles, de gré à gré ou par voie d'expropriation le site retenu.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1125941002

Gérald TREMBLAY

\_\_\_\_\_  
Maire

Colette FRASER

\_\_\_\_\_  
Greffière adjointe

(certifié conforme)

\_\_\_\_\_  
Colette FRASER  
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 27 août 2012